

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



**Arrêté d'occupation temporaire du domaine public
Place Martin**

LE MAIRE DE VILLAR D'ARENE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'arrêté communal 24/2021 du 08 juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n°21/2026 portant élection de Monsieur PROTIERE Sylvain, 3^{ème} adjoint et portant délégation de fonction en date du 03 avril 2026 ;

Vu la demande formulée par Madame CHEREAU Eloïse et Monsieur PIC Pierre-Louis, 05320 LA GRAVE, souhaitant occuper le domaine Place St Martin le 09 mai 2026 ;

Considérant l'événement « Vin d'honneur » le samedi 09 mai 2026 de 13h00 à 19h00 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'occupation temporaire du domaine public pour garantir la sécurité des participants ;

ARRÊTE

Art. 1^{er} : Madame CHEREAU Eloïse et Monsieur PIC Pierre-Louis, sont autorisés à occuper le domaine public communal, à savoir la place St Martin le samedi 09 mai 2026 de 13h à 19h00 pour l'événement « Vin d'honneur ».

Art. 2 : La circulation est interdite.

Art. 3 : Pour rappel, le stationnement automobile est interdit et déclaré gênant sur la place St Martin.

Art. 4 : Madame CHEREAU Eloïse et Monsieur PIC Pierre-Louis doivent :

- Assurer la sécurité des invités,
- Maintenir la propreté des lieux et remettre le site en état après l'évènement ;
- Afficher le présent arrêté aux abords des lieux de l'évènement.

Art. 5 : Le présent arrêté peut être retiré en cas de non-respect des conditions fixées ou pour raison impérieuse de sécurité publique.

Art. 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Villar d'Arène

Art. 7 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille- 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Art. 8 : Madame CHEREAU Eloïse, Monsieur PIC Pierre-Louis, Madame l'adjutant-chef de la Brigade de Gendarmerie de La Grave sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Villar d'Arène,
Le 07 mai 2026
L'adjoint au Maire,
PROTIERE Sylvain

